



Élevages ovins viande
en Région Sud-Est (PACA / Drôme / Isère)

Repères des coûts de production en ovin viande

ANNÉE 2024 POUR LA ZONE SUD-EST

L'essentiel

Les coûts de production correspondent à l'ensemble des dépenses que l'éleveur engage pour produire. Ils se raisonnent à l'échelle de l'atelier, en l'occurrence ovin viande et s'expriment en € rapportés au kg de carcasse (kgc) d'agneau produit. Ils sont à mettre en rapport avec les produits générés par l'atelier.

Ils incluent tous les frais nécessaires pour élever les animaux, les nourrir, les soigner, les loger, et rémunérer le travail de la main d'œuvre. C'est une approche économique de l'atelier qui permet d'évaluer sa rentabilité (elle doit être analysée en parallèle d'une approche technique).

Le calcul est standardisé par une méthodologie développée par IDELE en lien avec les Chambres d'Agriculture.

Coûts de production 2024 des ateliers ovin viande de la zone Sud-Est

Sur les 44 fermes de référence, la production pondérale moyenne est de 3 570 kgc/UMO rémunérée. Les coûts de production sont de 36,20 €/kgc et les produits de 33,30 €/kgc.

Dans le coût de production, les postes les plus importants sont :

- La rémunération de la main d'œuvre : 12,2 €/kgc (39 %) pour la main d'œuvre exploitant (rémunérée à 2 SMIC par convention) et 2 €/kgc pour couvrir les frais de main d'œuvre salariée.
- La mécanisation : 7,2 €/kgc (20 %).

Les produits s'élèvent à 33,3 €/kgC.

- Les aides représentent la part la plus importante des produits : 22 €/kgC (66 %).
- La commercialisation des agneaux et jeunes reproducteurs pour un prix moyen de 9 €/kgC représente 27 % du produit.

Graphique 1

Coûts de production

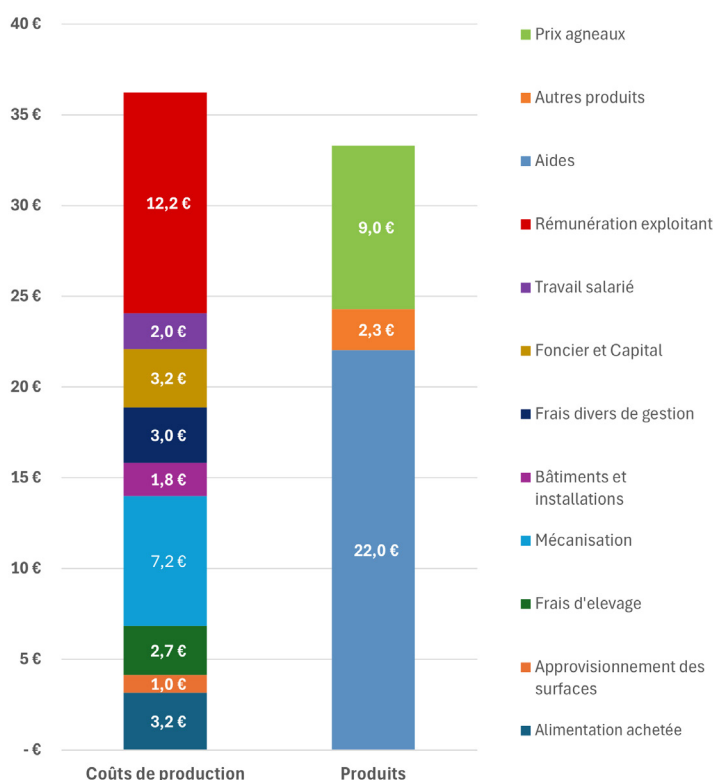


Tableau 1

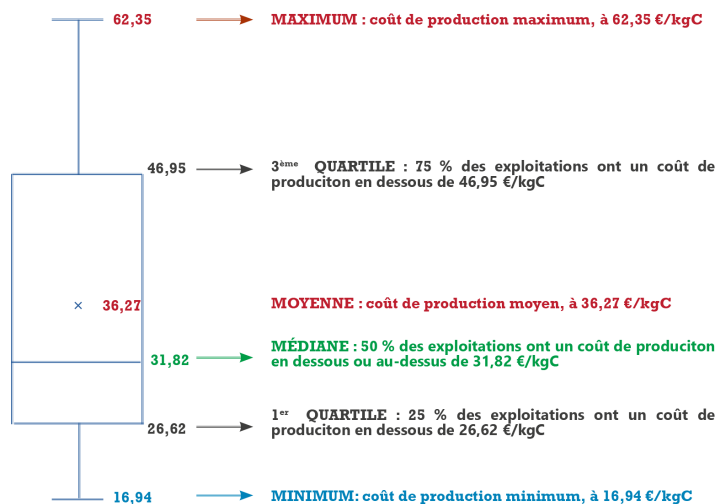
Principales caractéristiques de production des 44 ateliers ovins viande de référence de la zone Sud-Est

Pour couvrir l'ensemble des coûts de production, dont une rémunération du travail exploitant à deux SMIC, les agneaux devraient être vendus à un prix de revient de 13 €/kgc en moyenne. Actuellement, avec un prix moyen de l'agneaux à 9 €/kgc, la main d'œuvre exploitant peut se rémunérer seulement à 1,7 SMIC.

		MOYENNE SUD-EST (44 FERMES)
Nombre de brebis viande EMP		669
EMP/UMO (structure)		311
Taux de mises bas (%)		84
Taux de prolificité OV (%)		123
Taux global de pertes Agneaux (%)		16
Taux de productivité numérique (%)		87
Produit de l'atelier (€/éq. kgc)	Total des produits de l'atelier OV (vente d'agneaux, réformes, laine et aides) / volume produit	33,3
Coût de production de l'atelier (€/kgc)	Total des charges affectables à l'atelier OV (charges courantes, amortissements et charges supplétives) / volume produit	36,2
Productivité de la main-d'œuvre (kgc/UMO ov)	Volume produit / nombre d'UMO rémunérée (exploitants + salariés) dédiée à l'atelier OV	3 570
Prix de revient (€/éq. kgc)	Coût de production – produits joints et aides de l'atelier OV / volume produit	13
Rémunération permise (SMIC/UMO exploitant)	Produit total de l'atelier OV – coût de production OV hors travail	1,7



« Sur l'ensemble des 44 fermes, le coût de production varie de 16.90 €/kgc à 62.30 €/kgc »



Coûts de production et productivité

Les coûts de production sont directement liés à la productivité des élevages : en augmentant le nombre de kg de carcasses produit sur l'exploitation et en diluant un certain nombre de charges par une production plus importante. Logiquement, les éleveurs qui ont des taux de productivité plus importants ont des coûts de production plus faibles.

Le tableau et le graphique qui suivent présentent une analyse des coûts de production en classant les exploitations suivies en 4 classes de productivité numérique. Le tableau présente les moyennes pour chaque indicateur.

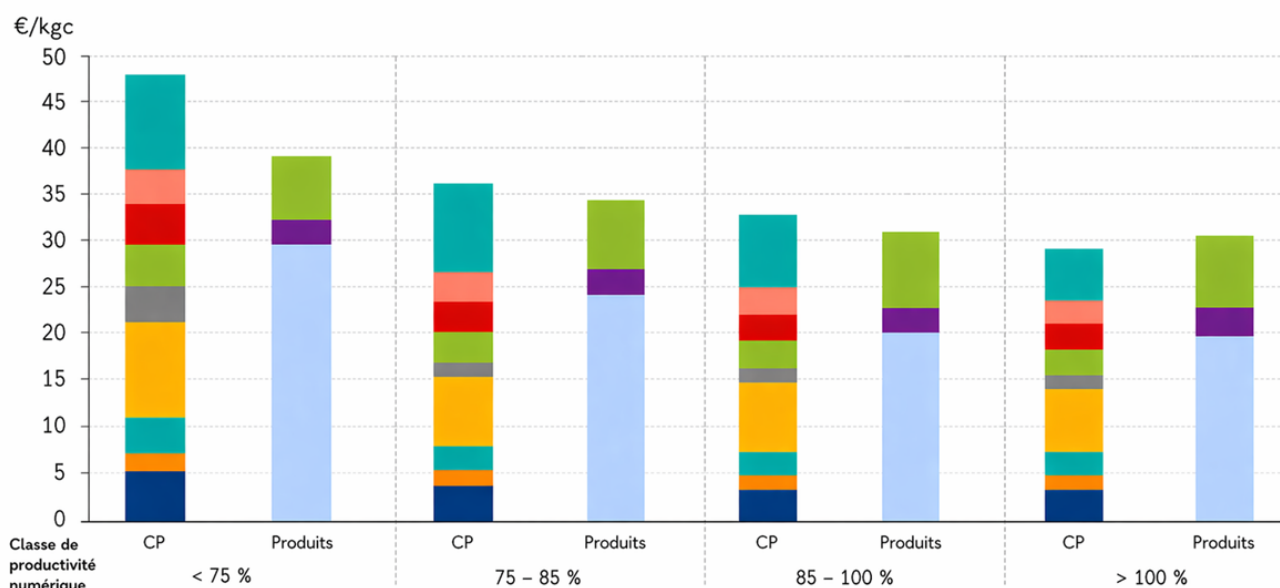
Tableau 2

Présentation des indicateurs de production des 44 ateliers ovins viande par classe de productivité numérique

Classe de productivité	<75 %	75-84 %	85-99 %	>=100 %
Nombre de brebis viande EMP	562	537	846	704
EMP/UMO	289	276	364	305
Taux de mises bas	75	83	88	91
Taux de prolificité	114	121	117	140
Taux global de pertes Agneaux (%)	24	17	10	13
Taux de productivité numérique OV	64	81	92	110

Graphique 2

Coûts de production en fonction des classes de productivité



Différents postes des coûts de production (CP)

- Alimentation achetée
- Mécanisation
- Foncier et Capital
- Approvisionnement des surfaces
- Travail salarié
- Bâtiments et installations
- Frais divers de gestion
- Rémunération exploitant
- Frais d'élevage

Différents postes des produits

- Aides
- Autres produits
- Prix agneaux

Tableau 3

Présentation des indicateurs économiques (approche économique) des 44 ateliers ovins viande par classe de productivité numérique

Classe de productivité	<75 %	75-84 %	85-99 %	>=100 %
Nombre d'exploitations	11	10	12	11
Produit de l'atelier (€/ég. kgc)	38,5	33,6	30,7	30,7
Coût de production de l'atelier (€/ég. kgc)	47,1	36,1	32,9	29,3
Productivité de la main-d'oeuvre (kgc/UMO ov)	2 495	3 186	4 828	4 555
Prix de revient (€ ég. kgc)	18,6	11,5	11,7	10,0
Rémunération permise (SMIC/UMO exploitant)	0,96	1,66	1,21	2,85

En effectuant un traitement par classe de productivité, on constate que :

- Les éleveurs qui ont les meilleures productivités ont le coût de production le plus faible et cela de façon assez linéaire.
- Les éleveurs qui ont les meilleures productivités sont moins dépendants des aides de la PAC pour assurer les produits de leur exploitation. Pour ceux ayant une productivité inférieure à 75 %, les aides représentent 72% des produits alors qu'elles ne représentent que 62 % des produits pour les éleveurs ayant une productivité supérieure à 100 %.
- Les éleveurs qui ont les meilleures productivités ont une rémunération permise supérieure aux autres avec 2,8 SMIC.

- Le prix de revient (prix de vente des agneaux pour lequel tous les coûts de production sont couverts) est de 10 € pour les exploitations à plus de 100 % de productivité contre 18,6 € pour les ceux à moins de 75 %.
- Remarque dans les classes intermédiaires (en comparant les classes 75-85 % et 85-100 % de productivité) : on constate des évolutions moins linéaires avec certainement des éleveurs qui mettent en place des moyens pour produire plus et n'atteignent pas leur objectif, ce qui les pénalise aux niveaux des résultats de coûts de production.

« Plus la productivité numérique augmente et plus la part des aides dans le produit diminue »

Marge de manœuvre pour améliorer son coût de production ?

Les leviers pour améliorer son coût de production sont :

- Optimiser son nombre de brebis à son potentiel de production (surfaces disponibles et places en bergerie) pour optimiser les charges de structures (notamment de matériel qui pèsent beaucoup dans les coûts de production mais aussi bâtiments, foncier et capital). **Il est conseillé de raisonner son nombre de brebis en cohérence avec l'autosuffisance de la ferme et avec un parc matériel en adéquation avec les surfaces en production.**

- Optimiser le nombre de brebis par UMO. Les charges salariales étant une part importante du coût de production, là encore, il convient d'optimiser le nombre de brebis et de kgc produits par UMO.
- Augmenter le nombre de kgc produit par brebis en augmentant sa productivité. Les charges opérationnelles liées à cette augmentation de productivité ne sont pas proportionnelles au gain. Cela permet de faire baisser son coût de production.



Quelques définitions : productivité de la main-d'œuvre, coût de production, prix de revient et rémunération permise

Productivité de la main d'œuvre

Cet indicateur calcule la production d'agneaux exprimée en équivalent kg de carcasse (kgc) rapporté au nombre d'UMO.

Afin de prendre en compte les différentes catégories de ventes : agneaux vendus en vif, en carcasse ou comme reproducteur, la formule de calcul retenue est la suivante :

$$\text{Production d'agneaux en équivalent kg carcasse} = \frac{\left[\begin{array}{l} \text{montant des ventes d'agnelles et d'agnelles (en vif ou en carcasse)} \\ - \text{montant des achats d'agneaux pour l'engraissement et les jeunes reproducteurs} \\ + \text{la valeur d'inventaire des agneaux et des agnelles présents en fin d'exercice} \\ - \text{la valeur d'inventaire des agneaux et des agnelles présents en début d'exercice} \end{array} \right]}{\text{prix moyen du kilo d'agneaux vendus en carcasse}}$$

Coût de production

Le coût de production correspond à l'ensemble des dépenses que l'éleveur engage pour produire. En ovins viande, il est rapporté au kg de carcasse d'agneau produit. Il est à mettre en rapport avec les produits de l'atelier. Il inclut tous les frais nécessaires pour élever les animaux, les nourrir, les soigner, les loger, et rémunérer le travail.

Détail des charges prises en comptedans le calcul du coût de production :

- Achats d'aliments : concentrés et de fourrages, frais de mise en pension d'animaux.
- Approvisionnement des surfaces : engrais, semences, produits phytosanitaires, ...
- Frais d'élevage : frais vétérinaires, achat de litière, frais de reproduction, identification, GDS, contrôle de performance, ...
- Mécanisation : travaux par tiers, carburants et lubrifiants, entretien du matériel, amortissement du matériel.

- Bâtiments et installation : eau, électricité, gaz, entretien et location de bâtiments, amortissement des bâtiments et des installations.
- Frais divers de gestion : assurances, frais de gestion, amortissements du matériel informatique, ...
- Foncier et capital : fermage et frais du foncier, frais financiers, rémunération des terres en propriété (au prix du fermage en vigueur) et du capital propre (au taux du livret A).
- Travail : salaires et charges salariales, rémunération du travail exploitant (à 2 SMIC par convention).

Détail des produits de l'atelier ovin :

- Agneaux : toutes les ventes des animaux de l'année en vif et en carcasse (agneau de boucherie, maigre, vente de jeune reproducteur, ...).
- Autres produits : réformes, ventes de foin, fumier, laine.

- Aides : aides couplées spécifiques à l'atelier (AO) + aides découplées DPB + 2nd pilier ICHN affectées au prorata des surfaces utilisées par l'atelier ovin (donc 100 % pour un spécialisé).

Prix de revient

C'est le prix auquel le kilo de carcasse d'agneau devrait être vendu afin de couvrir l'ensemble des coûts de production et assurer par convention nationale une rémunération de travail de l'éleveur à hauteur de 2 SMIC par UMO.

Rémunération permise

La rémunération permise est la différence entre les produits et les coûts de production ramenée en nombre de SMIC. Elle traduit la capacité financière dont l'éleveur dispose pour se rémunérer. Elle est exprimée en SMIC/UMO exploitant.

Repères des coûts de production en ovin viande

ANNÉE 2024 POUR LA ZONE SUD-EST

Ce document présente les résultats de calcul de coûts de production pour la zone Sud Est obtenus au cours de la campagne 2024 issus de 44 fermes de références ovines du dispositif Inosys-Réseaux d'Élevage.

Ce sont les résultats des coûts de production de 44 fermes de références qui ont été analysés pour l'année 2024. On constate que le coût de production moyen incluant la rémunération de la main d'oeuvre totale (exploitant et salariée) reste élevé. Il est de 36,27 € par kilo de carcasse produit.

Après répartition des 44 fermes par classe de productivité numérique, des différences notables sont observées dans les montants moyens de coûts de production. Plus les élevages sont productifs et les frais engagés sont lissés, ce qui permet ainsi de réduire les coûts de production qui sont alors de 29,30 € par kilo de carcasse en moyenne pour la classe des plus productifs.

Dans la dernière partie du document, des conseils sont donnés pour tenter de maîtriser et réduire ses coûts de production.

Rédaction : Rémi Leconte (MRE PACA - r.leconte@mre.paca.fr) - Maxime Marois (Institut de l'Élevage - maxime.marois@idele.fr) - Marie Breissand - Chambre d'agriculture 04 / Fabien Davy - Chambre d'agriculture 05 / Elodie Lagier - Chambre d'agriculture 05 / Dorian Mézel - Chambre d'agriculture 05 / Benoit Esmengiaud - Chambre d'agriculture 06 / Fanny Sauguet - Chambre d'agriculture 13 / Claire Guyon - Chambre d'agriculture 04 84 / Marie Cabrol - Chambre d'agriculture 26 / Catherine Venineaux - Chambre d'agriculture 38 / Alice Ringuet - Chambre d'agriculture 83

Document édité par l'Institut de l'Élevage
149, Rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12 - www.idele.fr
Avril 2026 - Réf. : 0026 602 022

Conception : Beta Pictoris - **Réalisation :** Alessia Orru (Institut de l'Élevage) - **Crédit photos :** Rémi Leconte

Pour en savoir plus : <https://inosys-reseaux-elevage.fr>

<https://mrepaca.fr/documentation/ovins/>